**AVIS DE CONVOCATION**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA

Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Madame,

Messieurs,

Conformément à l’article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire;

Par la présente donné qu’une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par madame Nicole Laflamme, mairesse, pour être tenue au 543, rue Notre-Dame, Montebello, QC, J0V 1L0, **à 20 h 00, le 1 novembre 2022** et qu’il y sera pris en considération les sujets suivants:

1. Suspension temporaire du droit de passage sur les terrains de la municipalité par Vélo de Montagne Montebello et ses membres ou participants

**Signification de l’avis de convocation**

Je soussigné, Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l’avis de convocation de la séance extraordinaire du 1 novembre 2022 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 27 octobre 2022, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 27 octobre 2022

Nicole Laflamme

Mairesse